



Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE NIMES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral en date du 10 janvier 2017, une enquête publique est ouverte, comme suite à la demande d'autorisation, présentée par M. Jean-Luc REVEST, gérant de la SARL LANGUEDOC LAVAGES, dont le siège social est fixé 321 rue Eugène Freyssinet – ZI de Grézan – 30000 NIMES, en vue d'être autorisé à procéder à la création et l'exploitation d'une installation de lavage intérieur de citernes routières, parcelles cadastrales section CS n° 551 et 559 sur le territoire de la commune de NIMES.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de M. Jean-Luc REVEST, gérant de la SARL LANGUEDOC LAVAGES (04 66 26 15 44).

Cette installation est classée sous la rubrique n° 2795-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le présent avis et les dossiers annexés à la demande d'autorisation d'exploiter et notamment l'évaluation environnementale, les résumés non techniques des études d'impact et de dangers sont consultables sur le site internet départemental de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr).

Pendant une période de 30 jours, du mercredi 1^{er} février 2017 au jeudi 2 mars 2017 inclus, la demande comportant notamment une évaluation environnementale, une étude d'impact, une étude de dangers ainsi que les pièces annexées et l'avis de l'autorité environnementale resteront déposées en mairie de Nîmes (services techniques 152 avenue Robert Bompard) pour être tenues à la disposition du public, sauf les jours fériés, du lundi au jeudi, de 8 h 00 à 17 h 30 et le vendredi de 8 h 00 à 17 h 00.

Les observations et réclamations des intéressés seront consignées sur un registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles,

coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Celles qui lui seront adressées par écrit, à la mairie siège de l'enquête, seront annexées au dit registre.

Mme Bernardette MICHAUD, enseignante, retraitée, désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le vice-président délégué du tribunal administratif de Nîmes, (suppléant, M. Alain DE BOUARD, ingénieur de recherche, retraité) recevra personnellement les intéressés à la mairie de Nîmes (services techniques 152 avenue Robert Bompard), les :

- mercredi 1^{er} février 2017 de 9h00 à 12h00**
- vendredi 10 février 2017 de 14h00 à 17h00**
- lundi 20 février 2017 de 9h00 à 12h00**
- jeudi 2 mars 2017 de 14h30 à 17h30**

Le présent avis sera affiché en mairies de Nîmes, Marguerittes et Rodilhan.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie de Nîmes, à la préfecture du Gard - Direction des Collectivités et du Développement Local - Bureau des procédures environnementales ,ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Gard : www.gard.gouv.fr, du rapport, des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur s'il existe.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau des procédures environnementales de la préfecture du Gard, dès la publication de cet avis.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté préfectoral de refus après avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).